



Abeille - Section cyclotourisme

Bulletin d'inscription

Années 2016 - 2017



<https://abeille-cyclotourisme.fr>

Entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, la Fédération Française de cyclotourisme offre **aux nouveaux adhérents** la possibilité de prendre une licence dite "fin de saison ou 16 mois". Cette licence est valable pour les 4 derniers mois de l'année en cours et les 12 mois de l'année suivante.

Toutefois, il faudra la renouveler gratuitement à l'ouverture de la nouvelle saison. Attention ! les limites de garanties peuvent être différentes en 2017 de ce qu'elles sont en 2016.

Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence	Discipline			VAE
				Route	VTT	Les deux	
Adresse postale :							
Adresse e-mail :							
Téléphone :	Domicile		Portable		Autre		

Catégories	Cotisations		Revue FFCT (1)	Assurance			Récapitulatifs			Montants choisis (5)
	Abeille	FFCT		Formule "MB"	Formule "PB"	Formule "GB"	Formule "MB"	Formule "PB"	Formule "GB"	
Adultes sans revue	27,00 €	27,00 €	-	15,00 €	16,50 €	65,00 €	69,00 €	70,50 €	119,00 €	
Adultes avec revue	27,00 €	27,00 €	18,00 €	15,00 €	16,50 €	65,00 €	87,00 €	88,50 €	137,00 €	
2 ^{ème} adulte (famille)	21,00 €	11,70 €	-	15,00 €	16,50 €	65,00 €	47,70 €	49,20 €	97,70 €	
jeune de 7 à 25 ans (famille)	5,00 €	6,50 €	-	15,00 €	16,50 €	65,00 €	26,50 €	28,00 €	76,50 €	
jeune de moins 7 ans (famille)	-	-	-	-	-	48,50 €	-	-	48,50 €	
Jeunes < 25 ans sans revue	5,00 €	11,50 €	-	15,00 €	16,50 €	65,00 €	31,50 €	33,00 €	81,50 €	
Jeunes < 25 ans avec revue	5,00 €	11,50 €	18,00 €	15,00 €	16,50 €	65,00 €	49,50 €	51,00 €	99,50 €	
Total cotisations :										

Nouveaux licenciés :

- (1) Le tarif de l'abonnement à la revue *Cyclotourisme* est de 18 € au lieu de 24 € la première année.
- (2) Fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme (CMNCI)**, établi dans les 4 mois précédant la délivrance de la licence.

Tous les adhérents :

Conformément à la loi, nous attirons votre attention sur l'intérêt de souscrire les garanties suffisantes pour protéger votre intégrité physique. La formule "Mini-Braquet" ne garantit pas les accidents corporels. Seules les formules "Petit braquet" et "Grand Braquet" comportent des garanties "Accidents corporels" et "Assistance et dommages aux biens".

- (3) Pour davantage de renseignements sur les limites de garanties des 3 formules d'assurance proposées, se reporter à la **"Notice d'information"** émise par Allianz et qui est accessible depuis la page "Cotisations" du site internet de l'Abeille.
- (4) Après avoir pris connaissance de la notice d'information, chaque adhérent doit obligatoirement remplir la partie nommée **"Déclaration du licencié"**, qui est à joindre au bulletin d'inscription avec le chèque correspondant.
- (5) Pour chaque adhérent, indiquer dans la colonne **"Montants choisis"** le total de la cotisation en fonction de sa catégorie, de la formule d'assurance choisie et de l'éventuelle option retenue.

Bulletin à remettre en réunion, ou à adresser, avec la déclaration du licencié, à :

Edwige BRIAND
17, impasse du Clos Neuf
78570 Chanteloup les Vignes,
accompagné d'un chèque à l'ordre de :
Abeille de Rueil - Section Cyclotourisme